TRESORERIE

Clubs absents à l'AG du District du Samedi 31 Octobre 2026 à VIRIAT

Les clubs ci-dessous sont amendés selon les tarifs en vigueur :
- Bressolles (540741) : 0 €
- Buyatin OL (553706) : 100 €
- Colomieu (531222) : 0 €
- Cormoz St Nizier (546299) : 100 €
- Le Mas Rillier (537222) : 250 €
- Oyonnax ATT (542552) : 250 €
- Sermoyer (519166) : 100 €

Club parti avant la fin de l'AG :
- St Martin du Mont : 50 €

Relevé au 31 Octobre 2026

Le 1er relevé de la saison 2026/2027 des clubs arrêté au 31 Octobre 2026 a été envoyé à TOUS les trésoriers / trésorières le Jeudi 5 Novembre 2026.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 25 Novembre 2026.

ATTENTION !
En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Bourg Sud	Aix FC
Bourg ACCFT	Crolles FC
Gpt Féminin du Haut Bugey	Ent. Sqf Chandieu H.
Foot Onze Surannais	Ffni
Jeunesse Revermont Football	Gaps
Virieu FC	Pays Couleurs
Virieu FCT	